

# Demande d'examen au cas par cas préglable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 13/06/2013

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le 17/06/201

N° d'enregistrement F091 13 P0202

#### 1 Intitule du projet

Défrichement d'une superficie totale de 5 ha 49a 45ca pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint Etienne des Sorts(30200)

# 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS LAVANSOL M8

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Madame GASS Chantal, Présidente

**RCS / SIRET** 

5 1 3 0 2 3 4 2 4 0 0 0 1 5

Forme juridique

5720

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique				
26°Ouvrages de production					
d'électricité	Défrichement d'une superficie de				
à partir de l'énergie solaire	5 ha 49a 45ca				
installés sur le sol.					

# 4. Caractéristiques générales du projet

# Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 5ha de forêt mixte pour permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Il s'agit de forêt mixte des rives des grands fleuves de France.

Historiquement forêt riveraine du Rhône, plusieurs essences la composent (frêne, chêne, peuplier noir, peuplier blanc...) pour former une strate arborescente haute et dense. Des arbustes comme le troène, les aubépines et le cornouiller occupent la strate arbustive, complétés par des ronces et les lianes (lierre, clématite des haies) qui ont tendances à envahir et rendre le milieu impénétrable. Les essences à bois blancs, témoins de la connexion avec la nappe alluviale, se font rares. Ce sont les essences à bois durs qui dominent. L'état de conservation de l'habitat tel qu'explicité ne permet pas de lui faire correspondre un habitat de l'annexe 1 de la directive Habitats

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce défrichement est la création d'un parc photovoltaïque

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 mois.

Phase 1 : Défrichage interne et périphérique

Phase 2 : Mise oeuvre de la base de vie

Phase 3 : Pose des clôtures Phase 4 : Nivellement du sol Phase 5 : Pose des ancrages

Phase 6 : Mise en place des surfaces photovoltaïques sur supports

métalliques

Phase 7 : Mise en oeuvre des réseaux électriques en tranchée Phase 8 : Edification des différents bâtiments techniques

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Intégralement automatisé, le parc photovoltaïque ne sera pas le siège d'une intense activité. Toutefois, pour son bon fonctionnement, des travaux d'entretien seront nécessaires allant du nettoyage des modules à l'eau clair et au chiffon doux, à l'entretien des abords du site, en passant par la fauche de la strate herbacée poussant entre et sous les panneaux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité administrati	rative(s) d'autorisation le projet a ve de l'Etat compétente en m	a-t- <b>ii été ou sera-t-ii soumis ?</b> matière d'environnement devra être jointe aul:	'xl
dossier(s) d'autorisation(s).			- 1
publique	d'un dépôt de permis	s de construire soumis à enquêt	:e
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	t rempli	
Autorisation de défric	hement		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées	\$
Grandev	rs caractéristiques	Valeur	
Superficie du projet Mise en place de 7 bât: Superficie à défricher	17,06 ha 219,86 m² 5,49 ha		
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long. 04° 43' 03" 9 Lat. 44° 11' 20" 7	Ī
Lieux dits "Les Hauts Brotteaux" et "Le Paty" 30200 St Etienne des Sorts Section AB parcelles N°27-332-336	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	ef d), 8°. 10°. 18°, 28° a) ef b), 32°; 41° ef 42°;  Long°' " Lat°' "  Long°' " Lat° ' "	
<ul> <li>4.7 S'agit-il d'une modification/extension</li> <li>4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou</li> <li>4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au</li> <li>4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme</li> </ul>	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étue torisé ?		
Si oui, de quels projets se compose le	programme ?		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : en friche

Règlement applicable à la zone du projet : Un secteur APVi est créé, strictement destiné aux installations liées et nécessaires au projet de centrale solaire photovoltaïque. Le maintien du site en zone agricole est justifié par le caractère réversible des installations photovoltaïques permettant un retour à l'exploitation agricole à l'issue de la période d'exploitation du parc solaire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

X

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet PLU validé en Avril 2013

Un secteur APVi est créé, strictement destiné aux installations liées et nécessaires au projet de centrale solaire photovoltaïque.

Le maintien du site en zone agricole est justifié par le caractère réversible des installations photovoltaïques permettant un retour à l'exploitation agricole à l'issue de la période d'exploitation du parc solaire.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oul

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequei/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		[X]	Ci-joint l'Etude d'Impact réalisée dans la cadre de la demande de Permis de Construire du parc photovoltaïque
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?		□xk	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

			sur la commune de Mornas;
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	Seul un monument classé Monuments Historiques et quatre inscrit au même titre sont à noter dans l'emprise des 5 kilomètre du projet. Il s'agit L'Eglise de Mornas, classement par arrêté du 21 mars 1910 ;  Maison, à l'angle du portail Saint-Nicolas et les reste du château
d'un site Natura 2000 ?			La zone d'étude ne se situe pas dans un périmètre Natura 2000.  Les premiers sites Natura 2000 se situent à quelques dizaines de mêtres (Le Rhône aval). D'autres milieux aquatiques constituent les sites Natura 2000 les plus proches : la Cèze et l'Aygues.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé?		坛	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	124	□x	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un site ou sur des sois pollués ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?		<b>X</b>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		x	

Château de Crochans sur la commune de Piolenc

L'Eglise paroissiale de Saint Pierre sur la commune de Piolenc Ces édifices religieux ou non, ici cités sont, pour une grande majorité, intégrés au tissu urbain des villages. 5/10

# 6. Caractérisliques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		<b>[X</b> ]	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	est-il excédentaire en matériaux ?		<b>X</b>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Sur la flore vasculaire, aucune incidence négative n'est à signaler, sa composition étant banalisée par les diverses activités dont le site a fait l'objet par le passé.  C'est pourquoi la différenciation d'habitat associée à l'installation du parc peut être envisagée comme une incidence bénéfique pour la flore et les biotopes ouverts plus généralement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		k	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Parcelles objet du défrichement
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par		X	
	des vibrations ?			

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X
Poliutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	X
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<b>(3</b>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
3, 001, decirez losqueis .
7. Auto-évaluation (facultatit)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le code de l'environnement soumet les installations photovoltaïques au sol de plus de 250 kWc aux procédures d'étude d'impact et d'enquête publique, quel que soit le montant de l'investissement.

Les systèmes photovoltaïques sont donc clairement énoncés dans le code de l'urbanisme et de l'environnement.

Ainsi, les installations PV sont soumises à permis de construire pour des puissances supérieures à 250 kWc selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

	8: Annexes							
8	.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
1	1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage iointain ;	x						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
٧	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l arties auxquelles elles se rattachent	es						
	Objet	- 1						

# 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X Fait à La Ciotat le, 11/06/2013 Signature